

COMMUNE DE VIGY



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX SEPT DECEMBRE DEUX MIL VINGT-QUATRE

à 19 heures 05, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI.

Absents excusés ayant donné procuration : Céline TONUS procuration à Sylvain WEIL

Absents excusés sans procuration : Franck CHIAPPA

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 27 septembre 2024.

La séance est ouverte à 19h 05, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2024/006/006 **Objet : Demande de subvention Région Grand Est Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population**

Dans le cadre de la requalification de l'ancienne gendarmerie, un projet de boulangerie-pâtisserie et d'une cellule commerciale est envisagé.

La commune peut solliciter une participation de la Région Grand Est dans le cadre de la politique de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population.

Il est proposé le plan de financement suivant ;

Tableau de financement scénario favorable

Désignation	Montant HT	Modularité
Coût du Projet	640 000€	Estimation haute
Subvention DETR	230 000€	20 à 40%
FSCR	50 000€	Plafond 50 000€
Région Grand Est	120 000€	Plafond 120 000€
Ambition Moselle	100 000€	50% du reste à charge dans la limite de 80% du financement
Reste à charge	140 000 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, par 0 voix contre, 0 abstention,

- dit que les montants octroyés seront inscrits au budget primitif 2025,
- sollicite la subvention de la Région Grand Est,
- charge le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, Vigy le 17 décembre 2024,

Le Maire, Sylvain WEIL,

